

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 juillet 2009

L'An Deux Mil Neuf, le trente juillet à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2009

PRESENTS : GINGREAU F. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y. LECOMTE JP. BILLY J. BERNARD P. MERCERON A.

ABSENTS EXCUSES : HAY P. TAILLEFAIT C. OUDRY S. GARNIER C.

Procuration de Monsieur Patrick HAY à Monsieur François GINGREAU.

Procuration de Madame Sylvie OUDRY à Monsieur François GINGREAU.

Procuration de Monsieur Christian GARNIER à Monsieur Patrice GAUTHIER.

Madame Evelyne MAIRÉ et Monsieur Patrice BERNARD ont été élus secrétaires de séance.

Lecture du compte – rendu de la dernière réunion.

1. DELIBERATION POUR INSCRIPTION AU P.D.I.P.R DES CHEMINS DE LA METELIERE, DE LA DENIERE, ET DES BORDES.

Monsieur le Maire explique que l'inscription au P.D.I.P.R. permet de protéger les chemins et propose d'inscrire le chemin de la Mételière, celui de la Denière ainsi que celui des Bordes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'inscrire ces trois chemins au P.D.I.P.R. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

2. PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur le Maire explique que le tarif du transport scolaire appliqué par le Conseil Général pour 2009/2010 est en baisse de 20% (75 € en 2007/2008, 60 € pour 2008/2009 et 48 € en 2009/2010).

Considérant la baisse importante de la facturation faite par le Conseil Général, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de répercuter cette baisse et de fixer la participation de familles pour 2009/2010 à 40 € par enfant. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

3. DELIBERATION POUR CHOIX DE L'ARCHITECTE BAR-TABAC-RESTAURANT

Suite à la consultation pour la construction du futur bar-tabac-restaurant et suite à l'entretien avec cinq d'entre eux,

On obtient le tableau suivant :

	Prestation de base
- Monsieur Olivier GAYOUX	7.6 %
- Madame Magali BODIN	11.10%
- Monsieur Jean-Michel FARDIN	10.48%
- Monsieur Luc COGNY	12 %
- Monsieur Jocelyn FUSEAU	12 %

Après discussion, trois sortent du lot :

- Monsieur Jocelyn FUSEAU
- Monsieur Luc COGNY
- Madame Magali BODIN

Après en avoir délibéré et après vote (2 voix pour Monsieur FUSEAU, 3 voix pour Madame Magali BODIN, 1 blanc et 7 voix pour Monsieur COGNY), le Conseil Municipal choisit Monsieur Luc COGNY pour la maîtrise d'œuvre du futur bar-tabac-restaurant. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

4. DELIBERATION POUR CHOIX DE L'ARCHITECTE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE

Suite à la consultation pour la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie, On obtient le tableau suivant :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Paul ARENE (MAÏORE – FUSEAU) | 35 437 € |
| - Monsieur Jean-Michel FARDIN (ALPHAGEOMETRE) | 33 739 € |

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit Monsieur Paul ARENE pour la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

5. DELIBERATION POUR DEPLACEMENT DE L'ENTREE DU BOURG ROUTE DE LA CHAPELLE SAINT-LAURENT

Monsieur le Maire propose de repousser l'entrée du bourg route de La chapelle Saint-Laurent avant la zone artisanale de la Tancherie afin d'inclure celle-ci dans l'agglomération. Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déplacer l'entrée du bourg afin d'inclure la zone artisanale de la Tancherie dans l'agglomération. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

6. INFOS SUR LA REVISION DU P.L.U.

Concertation avec le public pour prendre en compte les remarques dans la construction du dossier. Enquête publique pendant un mois. A partir de samedi registre mis en place à la mairie + permanence des adjoints.

QUESTIONS DIVERSES :

1. DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE GRISE

Monsieur le Maire explique que la carte grise de Monsieur Eric CHAUVEAU a été égarée en mairie. Une demande de duplicata a été faite et Melle Sophie BURGAUD, adjoint administratif de 2^{ème} classe, a avancé la somme de 36 Euros par chèque bancaire. Monsieur le Maire propose de lui rembourser cette somme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 36 Euros à Melle Sophie BURGAUD. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

2. DECISION COULEUR DES TROTTOIRS RUE DES TERRES ROUGES

Les travaux Rue des Terres Rouges sont commencés. Le choix sera fait à la réunion de septembre sur échantillons.

3. DELIBERATION POUR REMPLACEMENT DU TRACTEUR CELTIS RX 426

Monsieur le Maire évoque les différentes propositions pour le changement du tracteur CELTIS 426 RX :

- La SAVAS propose un tracteur CLAAS de 1300 heures avec le même chargeur pour 35 000 € avec une reprise de l'ancien pour 22 000 € soit 13 000 €

- BILLAUD-SEGEBA propose un tracteur VALTRA neuf de 90 cvs avec un chargeur neuf pour 35 000 € HT (reprise de 20 000 € pour l'ancien déduite)

-AGRI-SERVICES CHANTELOUP propose un tracteur KUBOTA neuf de 85 cvs avec le chargeur neuf pour environ 25 000 € (reprise de 20 000 € pour l'ancien déduite). Une dernière proposition doit être faite par cet établissement.

La décision définitive sera prise à la prochaine réunion mais le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le tracteur KUBOTA. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

4. DELIBERATION POUR BORNAGE RUE DE ST MERAULT EN VUE DE L'ACHAT

Monsieur le Maire évoque les différentes propositions pour le bornage de la route à acheter à Monsieur BAUDU :

- ALPHAGEOMETRE 358.80 €

- LECOUTEUX-BRANLY 490.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, choisit le Cabinet ALPHAGEOMETRE pour la réalisation de ce bornage. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

5. COURRIER RANDO TELETHON : DEMANDE DE MONSIEUR AUGER

En Novembre, les 7 et 8. La demande est acceptée sous condition de remise en état effective de tous les chemins. Proposition de changer de commune une année sur deux. Eviter les chemins de la Celle, du Garou, et celui des Bordes à la Maison Neuve. Si mauvaise météo, le passage y sera interdit. Passage un seul jour (le 7 ?).

6. MOTION POUR LA RN 249

Une motion est prise pour que les travaux avancent, que le tronçon arrive directement à Bressuire et se poursuive jusqu'à Bellac.

7. COURRIER POUR LES « TOURNE A GAUCHE »

Dangerosité en venant de Chiché pour aller à Boismé (au carrefour de Faye l'Abbesse – Boismé) : Pas de tourne à gauche.

8. PRESENTATION DU PROJET ECOLE / GARDERIE

Esquisse : - plan extérieur
 - plan intérieur
 - vue architecturale extérieure

Estimation : école 267 000 € HT et garderie+ abords 344 000 € HT

Esquisse validée en l'état.

9. DEMANDE DE L'ASSOCIATION « AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX 79 »

Demande faite par Monsieur Bernard AUDUSSEAU pour le dimanche 7 mars 2010.

Utilisation de la salle de théâtre pour l'Assemblée générale et de la salle polyvalente pour le déjeuner.
Demande de gratuité. Demande d'offrir le vin d'honneur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder la gratuité des 2 salles mais refuse d'offrir le vin d'honneur.

10. SUBVENTION DE 900 € POUR LA ZONE HUMIDE VERSEE PAR LE CONSEIL GENERAL

11. RESILIATION CONTRAT FRANCE TELECOM ANCIENNE MAIRIE FAIT.

Séance levée à 0 heure 05 minutes.

Les secrétaires,

Les membres présents,

Le Maire,